



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



EXERCICE 2026

PRÉSENTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026



Préambule

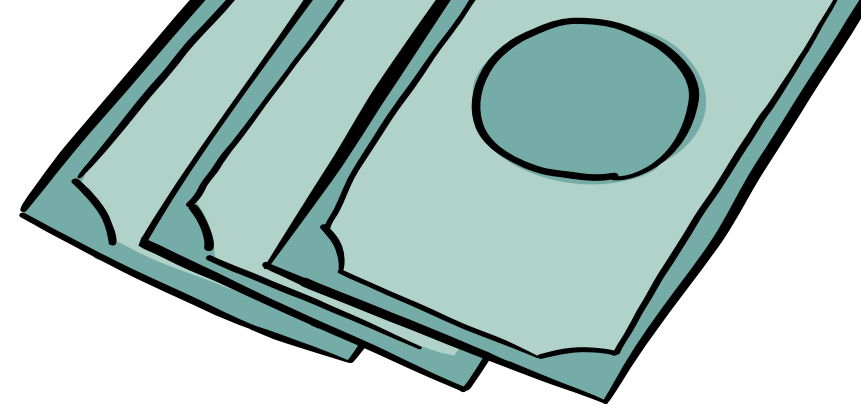


La rédaction d'un rapport d'orientations budgétaires constitue une obligation pour les communes comptant plus de 3 500 habitants et pour les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, au regard des articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dont il est pris acte par une délibération spécifique. En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Ce ROB doit contenir un rappel du contexte financier national et local, une analyse des effets des principaux articles du PLF pour 2026 intéressant les collectivités locales, et une vision sur l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que l'endettement pour les différents budgets de la collectivité pour l'exercice de l'année concernée.





<u>Contexte national et local</u>	01
<u>Principales mesures du PLF 2026</u>	02
<u>Budget principal 2026</u>	03
<u>Budget ZIA 2026</u>	04
<u>Budget Caisse des écoles 2026</u>	05
<u>Budget CCAS 2026</u>	06





Contexte national et local





Contexte économique et financier national



La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€ et le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.





Contexte économique et financier national

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE

Les dépenses de l'Etat seraient en baisse de 2 milliards d'euros par rapport au PLF initial, grâce notamment à des économies réalisées sur les ministères non régaliens, les agences et les opérateurs.

La loi de finances pour 2026 poursuit l'objectif de ramener le déficit public à 5,0% en 2026.



	2025	2026
Croissance	+ 0.9 %	+ 1.0 %
Inflation	+ 0.9 %	+ 1.3 %
Déficit public	5.4 % du PIB	5.0 % du PIB
Dette publique	115.9 % du PIB	118.2 % du PIB
Part des dépenses publiques das le PIB	55.8 % du PIB	56.6 % du PIB





Situation financière des collectivités

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



La situation financière des collectivités locales apparaît disparate selon la catégorie considérée, mais moins préoccupante que prévue pour les collectivités du bloc communal selon des données 2025 projetées.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle du taux d'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes + EPCI) serait légèrement positive et atteindrait +0,1%, selon des données encore provisoires. Ce résultat est obtenu grâce à une maîtrise plus forte qu'attendue des charges à caractère général, en lien avec un taux d'inflation en baisse.





Situation financière des collectivités

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



Les départements connaîtraient une augmentation sensible de leur taux d'épargne brute grâce à la reprise marquée des droits de mutation à titre onéreux, mais avec un volume d'investissements en baisse par rapport à 2024.

Les régions subiraient un net recul de leur niveau d'épargne, pouvant être expliqué par une baisse de leurs recettes de fonctionnement (application du DILICO, gel de la TVA).

La situation financière des collectivités locales reste néanmoins tendue après deux années 2023 et 2024 marquées par une baisse sensible des marges de manœuvre des collectivités.





Participation des collectivités à la réduction du déficit public

En 2025, la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public s'est élevée à 5,4 milliards €, selon les estimations publiées par la Cour des comptes :



- Gel de l'octroi des fractions de TVA : 1,2 Mds €
- Hausse du taux de cotisation à la CNRACL : 1,4 Mds €
- Variables d'ajustement : 487 M €
- Réduction de crédits budgétaires (dont fonds vert) : 1,3 Mds €
- DILICO : 1 Mds €



Participation des collectivités à la réduction du déficit public

En 2026, l'effort demandé aux collectivités sera fortement réduit et avoisinera les 2 Mds € :



- Assouplissement du DILICO : montant total prélevé de 740 M € en 2026 contre 2 Mds € prévus dans le texte initial (aucune commune ne sera contributrice en 2026) ;
- Maintien du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, (entretien des bâtiments publics et de la voirie, réseaux, fournitures de services informatiques).
- Minoration de 19.3 % de l'allocation compensatrice (locaux industriels)





Principales mesures du PLF 2026





Principales mesures du PLF 2026

- Les dotations

L'enveloppe de la DGF est reconduite à son niveau de 2025 à périmètre constant, après trois années de hausse consécutive (320 M€ en 2023 et en 2024, 150 M€ en 2025).

Si cette enveloppe reste stable, une variation reste encore possible dans la répartition entre les communes.

Au sein de l'enveloppe, la DSU progresse de 140 M€ (+4,7% par rapport à 2025) et la DSR de 150 M€, dont 60% au moins répartis sur la fraction péréquation (+6,3% par rapport à 2025).

L'enveloppe allouée à la DNP reste stable dont le montant est gelé depuis 2016.





Principales mesures du PLF 2026

- Les variables d'ajustement

Chaque année, certaines dotations sont diminuées pour atténuer des hausses constatées sur d'autres transferts de l'Etat versés aux collectivités.

En 2026, des pertes de ressources pour le bloc communal, à hauteur de 368 M€ :

- - 50 M€ sur les FDPTD (rappel 2025 : -57 M€)
- - 130 M€ sur les DCRTP des EPCI (rappel 2025 : -150 M€)
- - 188 M€ sur la DCRTP des communes (rappel 2025 : -52 M€)
 - Soit une perte d'environ 45 000 € pour la commune

FDPTD : *Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*

DCRTP : *Dotation de compensation de réforme de taxe professionnelle*





Principales mesures du PLF 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



- Fiscalité

- Coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales : 0.8 %, soit une augmentation de 36 400 €
- Minoration de 19.3 % de l'allocation compensatrice "locaux industriels" tant en TFPB qu'en CFE, soit une perte de recettes de 11 150 €
- Fusion des taxes sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une nouvelle taxe sur la vacances des locaux d'habitations (TVLH) au 1er janvier 2027.





Principales mesures du PLF 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



- Soutien à l'investissement local

- DETR : maintien de l'enveloppe à 1 046 M€ depuis 2018
- DSIL : 220 M€, soit une diminution de 200 M€ (après - 150M€ en 2025)
- Fonds vert : 837.5 M€, soit une diminution de 313 M€ par rapport à 2025



BUDGET PRINCIPAL 2026

...



Evolution des dépenses de fonctionnement





Le contexte financier communal de la préparation budgétaire 2026



INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 565 195,37 €
Recettes	3 791 096,39 €
Résultat d'exercice	2 225 901,02 €
Résultat de cloture N-1	-1 867 659,66 €
Résultat d'exercice	358 241,36 €
RAR dépenses	-133 103,55 €
RAR recettes	212 717,00 €
Résultat de clôture	437 854,81 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 737 626,04 €
Recettes	5 320 358,75 €
Résultat d'exercice	582 732,71 €
Excédent reporté	1 144 013,03 €
Total	1 726 745,74 €
Besoin en affectation	0,00 €
Résultat net	1 726 745,74 €





Le contexte financier communal de la préparation budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



Année	F° dépenses	F° recettes	Résultat d'exercice	Excédent reporté	Inv° dépenses	Inv° recettes	Besoin en affectation	Fonds de roulement	Variation
2020	4 014 705,20	4 292 248,68	277 543,48	1 243 424,39	949 778,41	892 877,88	-200 281,21	1 302 885,46	60 001,07
2021	4 182 894,18	4 486 213,71	303 319,53	1 535 241,94	1 375 965,73	662 325,33	- 867 446,20	971 115,27	- 331 770,19
2022	4 289 387,56	4 768 194,62	478 807,06	971 115,27	1 522 822,77	2 519 564,89	0	1 449 922,33	+ 478 807,06
2023	4 686 368,75	5 099 452,06	413 083,31	1 449 904,45	1 298 259,04	757 013,25	0	1 862 987,76	+ 413 083,31
2024	6 097 144,82	6 482 057,81	384 912,99	1 862 987,76	4 527 942,46	3 199 695,08	1 103 887,72	1 144 013,03	- 718 974,76
2025	4 737 626,04	5 320 358,75	582 732,71	1 144 013,03	1 565 195,37	3 791 096,39	0	1 726 745,74	+ 582 732,71





Avec une hausse de moins d'1%, les dépenses de fonctionnement sont stables de BP à BP

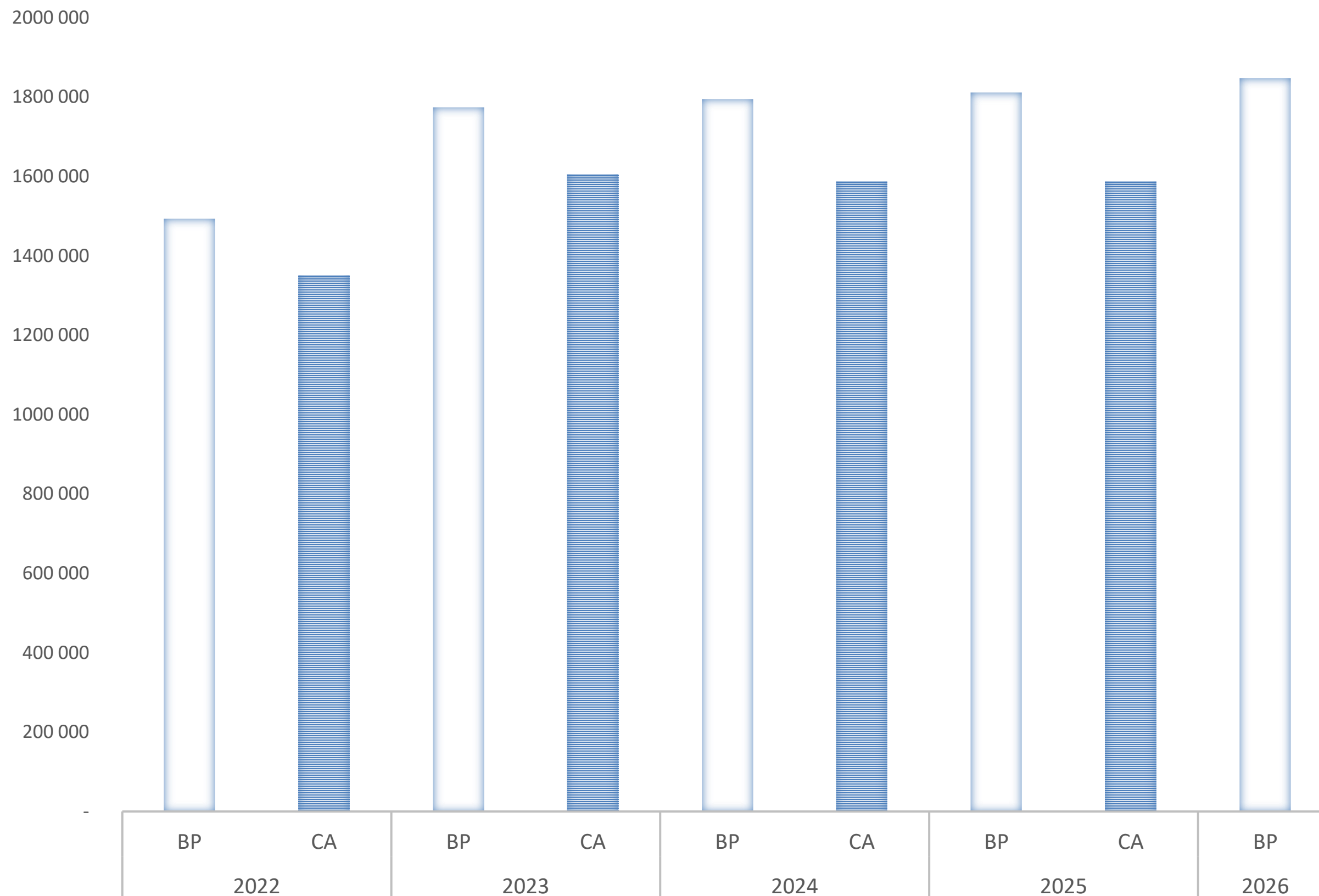




Les charges à caractère général

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE

Ch
011



Ces charges, indispensables au fonctionnement quotidien des services municipaux (fluides, assurances, dépenses diverses...), sont stables, pas de hausse significative prévue malgré le contexte international.

L'intégration du budget de la Caisse des Écoles entraîne une augmentation de ce chapitre, compensée par une diminution équivalente au chapitre 65.

Grâce à la stratégie d'achat del'UGAP, les prix de l'énergie devraient rester stable.

Les services restent vigilants dans la gestion des dépenses.

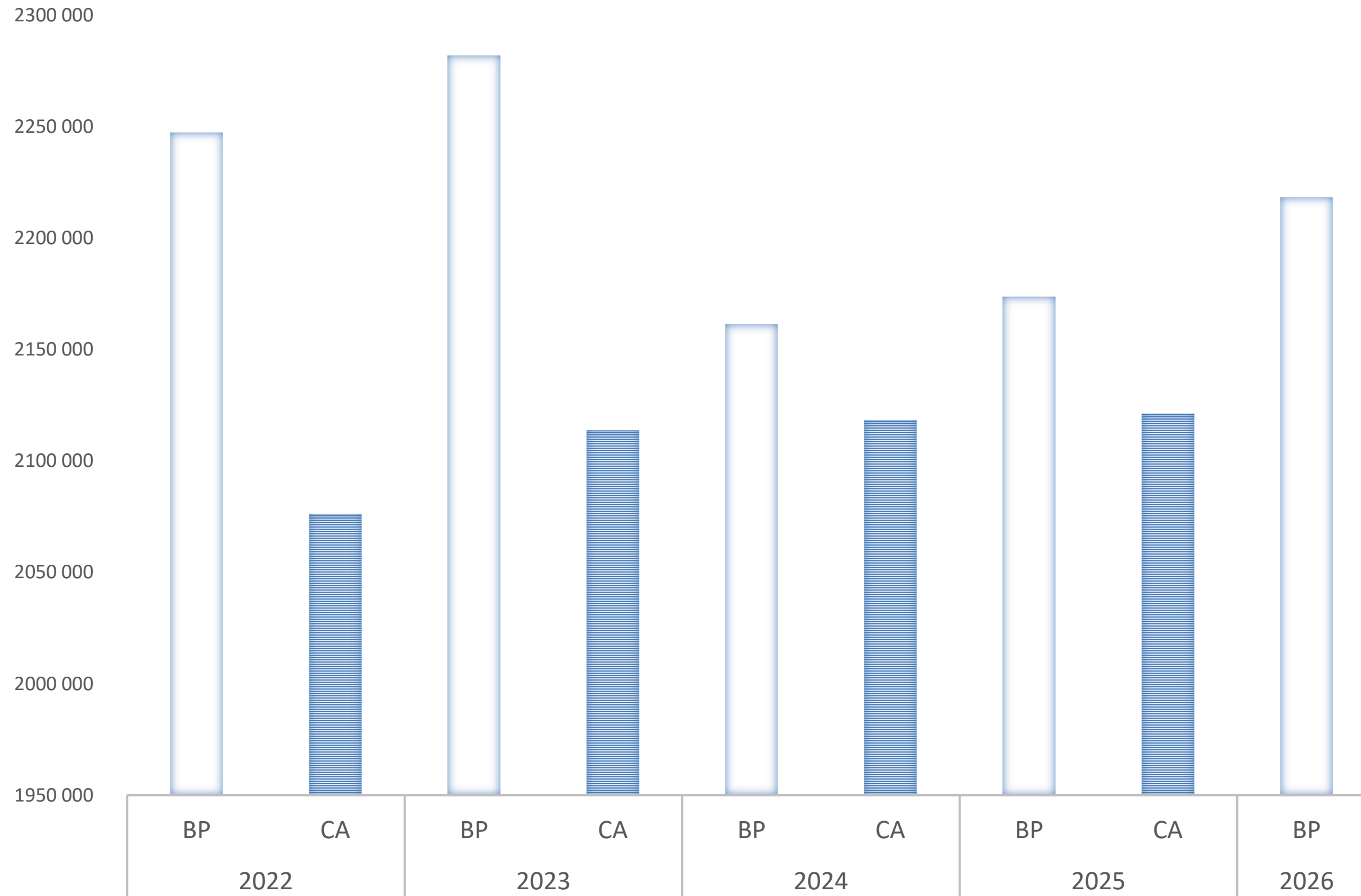




Les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE

Ch
012



De BP à BP, les charges de personnel sont en hausse de 2,06 % pour prendre en compte l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de la part patronale qui est passé de 34,36% à 37,65%. Il devra atteindre 43,65% en 2028.

Le salaire d'un 4^{ème} policier municipal est également chiffré sur 4 mois, de même que le salaire d'un éventuel chef de projet PVD sur 6 mois.

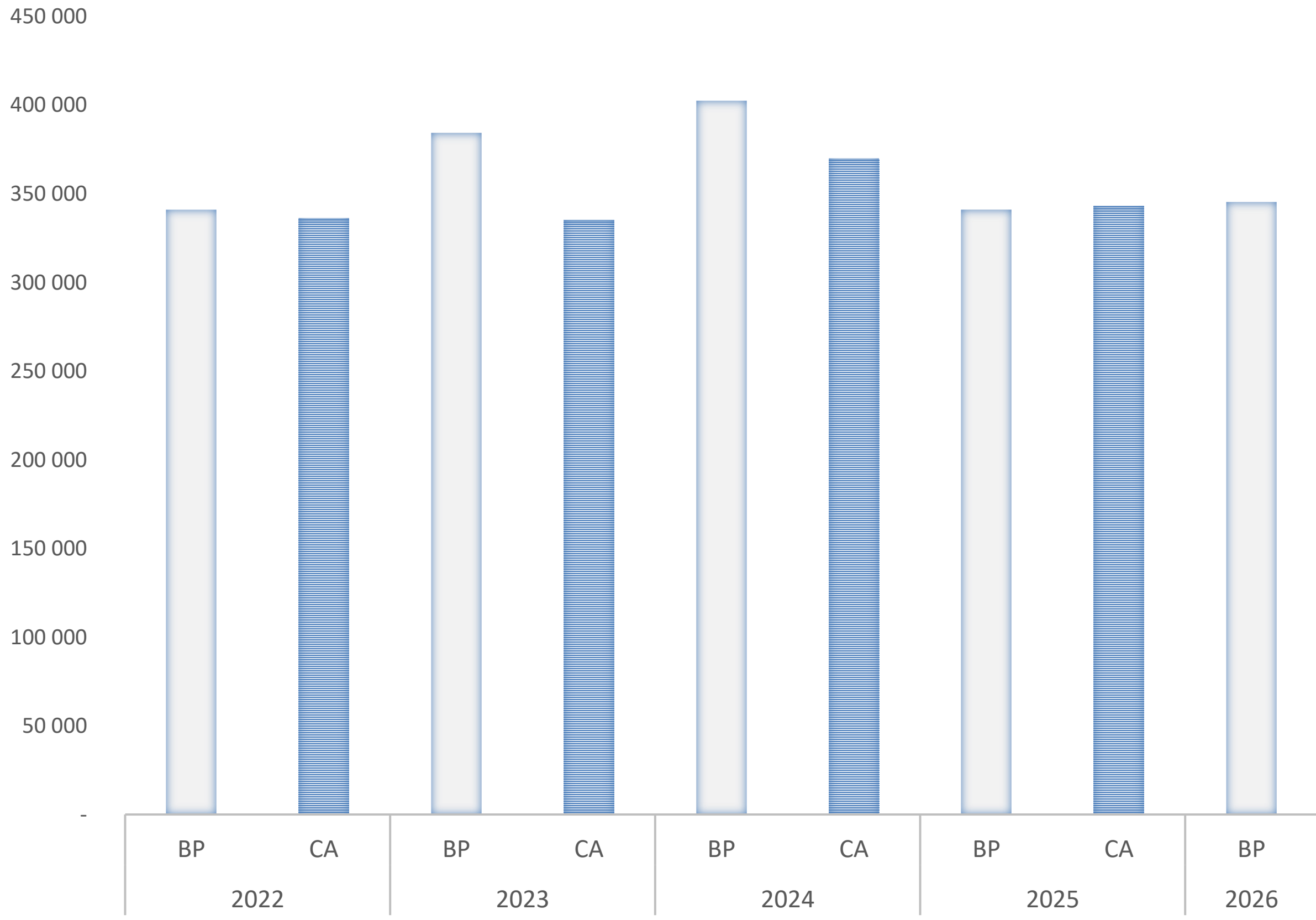




Les atténuations de produits

Ch
014

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



Ce chapitre comprend les contributions que la collectivité verse à l'Etat :

FNGIR, FPIC, Prélèvement SRU

Ainsi que les dégrèvements accordés en matière de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs.

Ce chapitre se maintient au niveau de 2025.

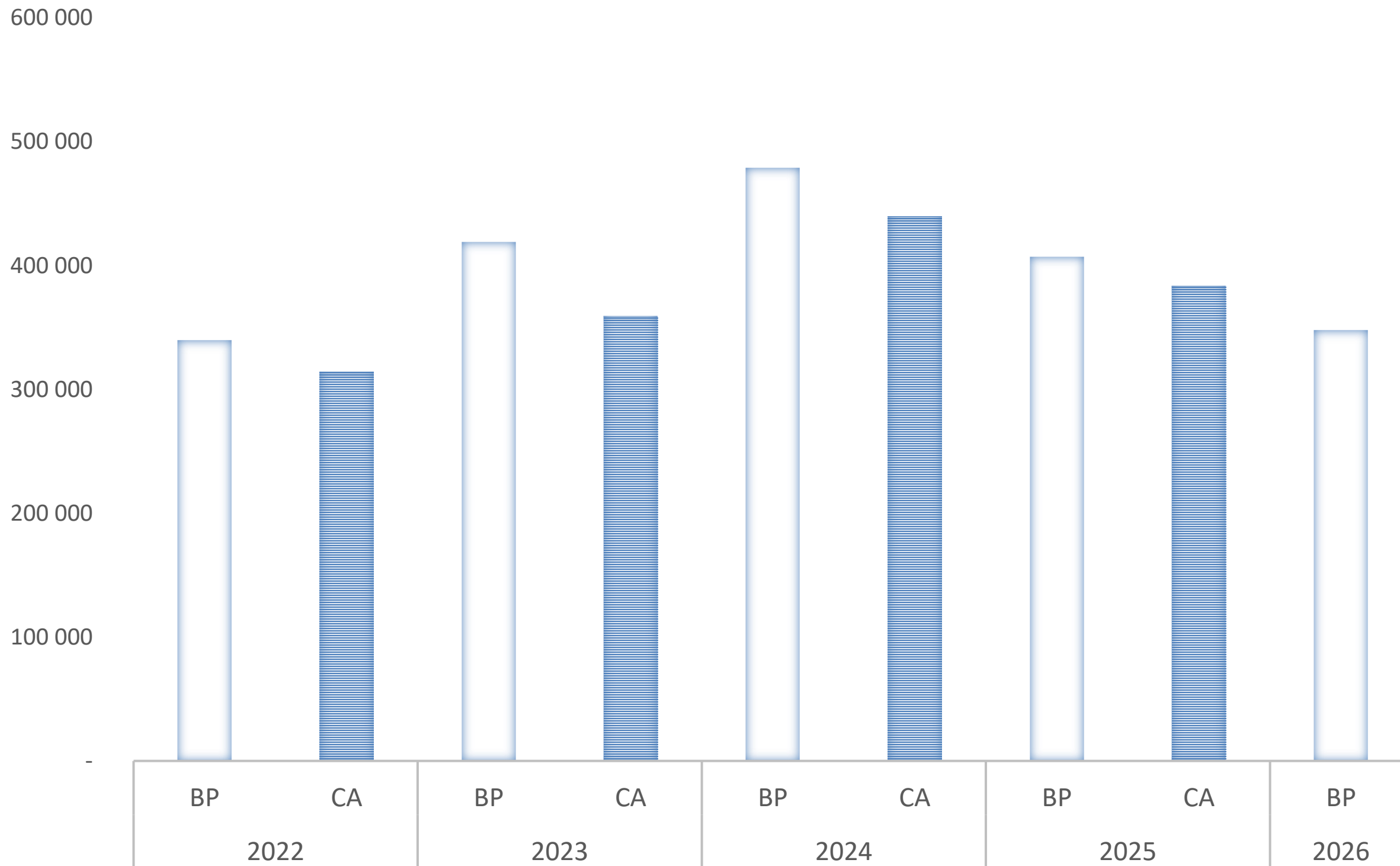




Les autres charges

Ch
65

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



Les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, indemnités des élus, participations intercommunales...)

Ce poste de dépense est en baisse suite à l'intégration du budget de la caisse des écoles.

Il comptabilise notamment :

-Le versement de la participation au fonctionnement de la maison de Santé à hauteur de 40 000 € contre 54 000 € en 2025.

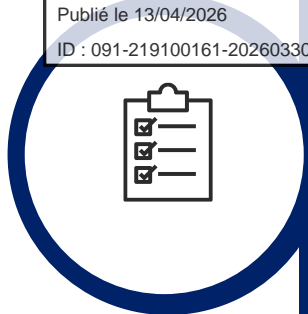
-Le versement de la participation au fonctionnement du CCAS de 30 150 € contre 21 200 € en 2025.





Les intérêts de la dette

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



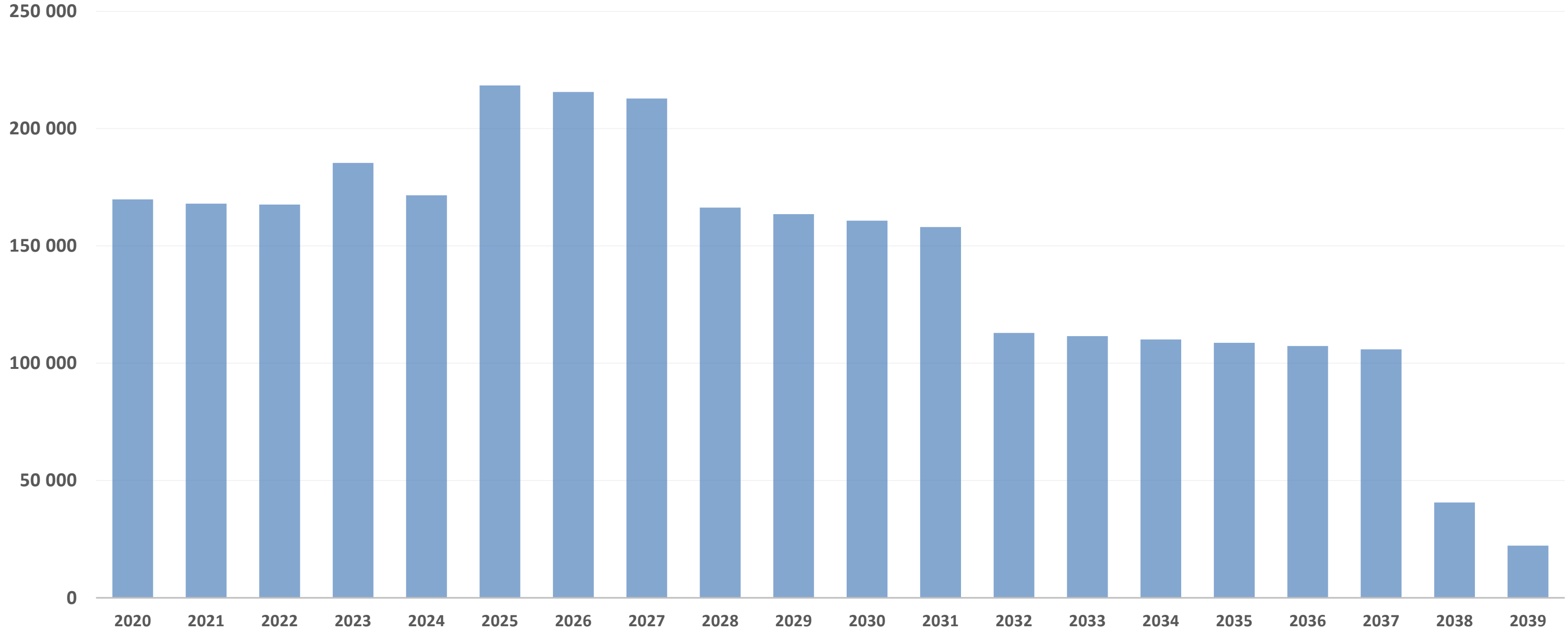
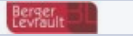
Emprunt	Encours au 31/12/2025	Encours 31/12/2026	Annuité – Intérêts	Annuité - Capital
Services techniques & salle de motricité	83 988,33 €	42 782,32 €	2 588,36 €	41 206,32 €
Acquisition box de garage	60 488,14 €	55 865,50 €	910,72 €	4 622,64 €
Espace Simone Veil	222 600,00 €	204 050,00 €	0 €	18 550,00 €
Maison de santé	560 000,00 €	520 000,00 €	5 123,00 €	40 000,00 €
Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire	482 400,00 €	442 200,00 €	11 963,52 €	40 200,00 €
Programme PVD	257 142,84 €	214 285,68 €	7 617,86 €	42 857,16 €
TOTAL	1 666 619,31 €	1 479 183,50 €	28 203,46 €	187 436,12 €





Profil d'extinction de la dette

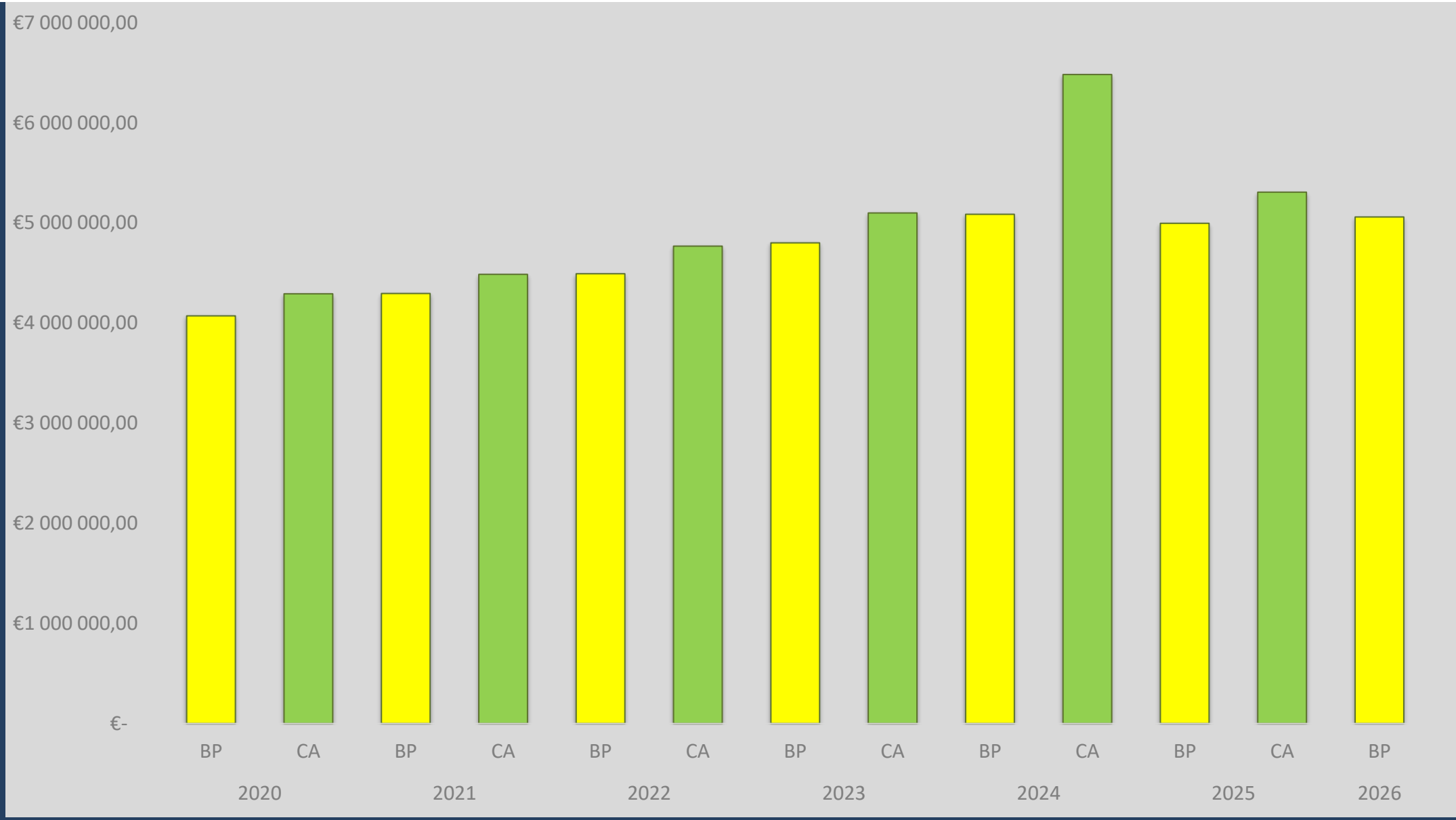
Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE





Evolution des recettes de fonctionnement





De la même que les dépenses, les recettes réelles de fonctionnement se maintiennent au niveau de 2025 avec une légère progression de 1,2%





Impôts et taxes – Fiscalité locale

Ils constituent le premier poste de recettes de fonctionnement de la ville.

Comme chaque année, la revalorisation des valeurs locatives augmente mécaniquement les recettes fiscales **alors que les taux d'imposition locaux ne subissent aucune augmentation**. En 2026, la revalorisation des valeurs locatives sera fixée à 0,8 %.

En l'absence des états fiscaux, le produit fiscal, à cette étape de la construction du budget, est prévu à même hauteur que l'année 2025.

Evolution du produit fiscal

Produits perçus	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TH/TFB/TFNB	1 880 459 €	2 034 486 €	2 131 646 €	2 240 450 €	2 254 976 €	2 255 000 €

Le produit des IFR est désormais perçu de manière régulière et se situe à 33 915 € pour l'année 2025.

La taxe sur les pylônes électriques augmente comme chaque année (+ 4 698 € en 2026 et + 8 685 € en 2025)





Les dotations, participations Et subventions

Ch.
74

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE

Depuis 2018, les dotations de l'Etat sont en hausse. + 1 669 € en 2025.

L'enveloppe globale destinée aux dotations aux collectivités est stable.

Néanmoins, la répartition se fait au regard de critères spécifiques en fonction des caractéristiques particulières des communes.

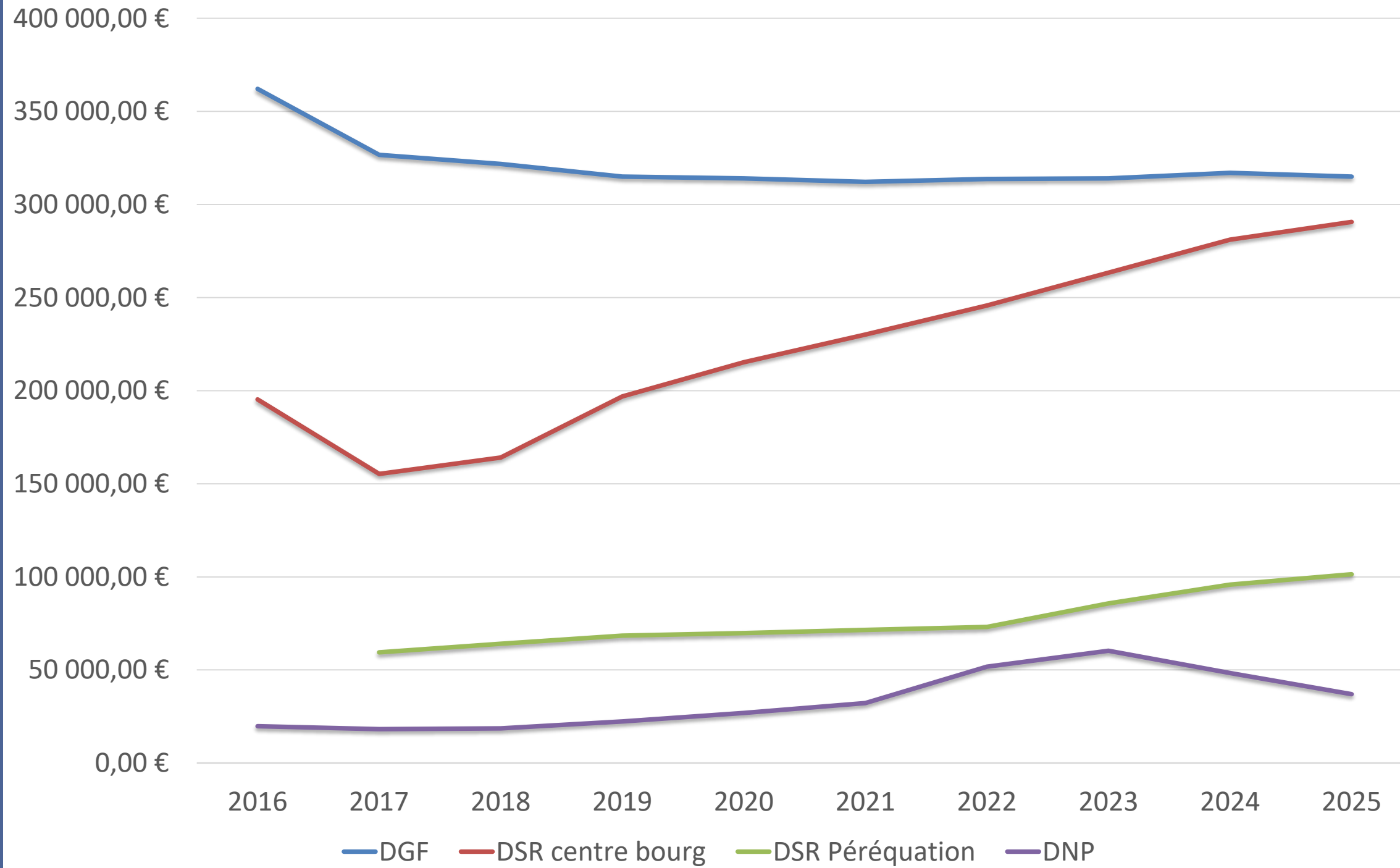
Les montants définitifs seront notifiés début avril.

Ce chapitre est en baisse d'environ 60 000 €
Des subventions exceptionnelles avaient été perçues de la CAF et de la MSA pour le financement des différents projets de l'Espace Simone Veil.

Néanmoins la subvention de fonctionnement de la CAF l'Espace Simone Veil se maintient.

La dotation France Services est en augmentation de 2 500 €.

Enfin, la subvention du poste du chef de projet PVD sera calculée sur 3 mois de salaire au lieu de 12.





Les produits des services Et autres produits de gestion courante

Ch.
70 - 75

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE

Produit des services du domaine et ventes diverses

Ce chapitre regroupe notamment le produit des services facturés. Il n'y a pas de variation notable pour ce chapitre, les tarifs divers sont prévus sans hausse.

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles qui sont stables



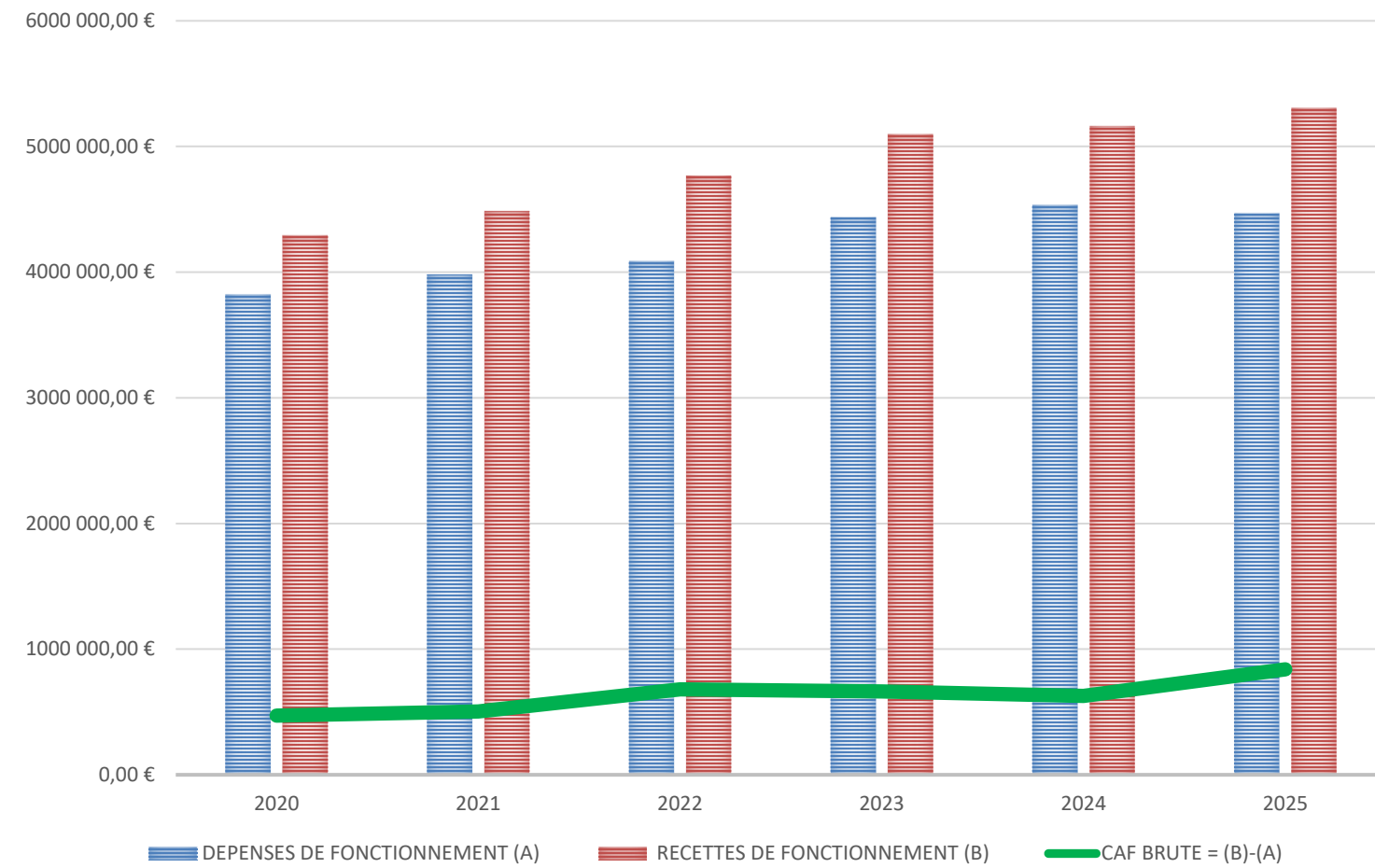


La CAF BRUTE & NETTE

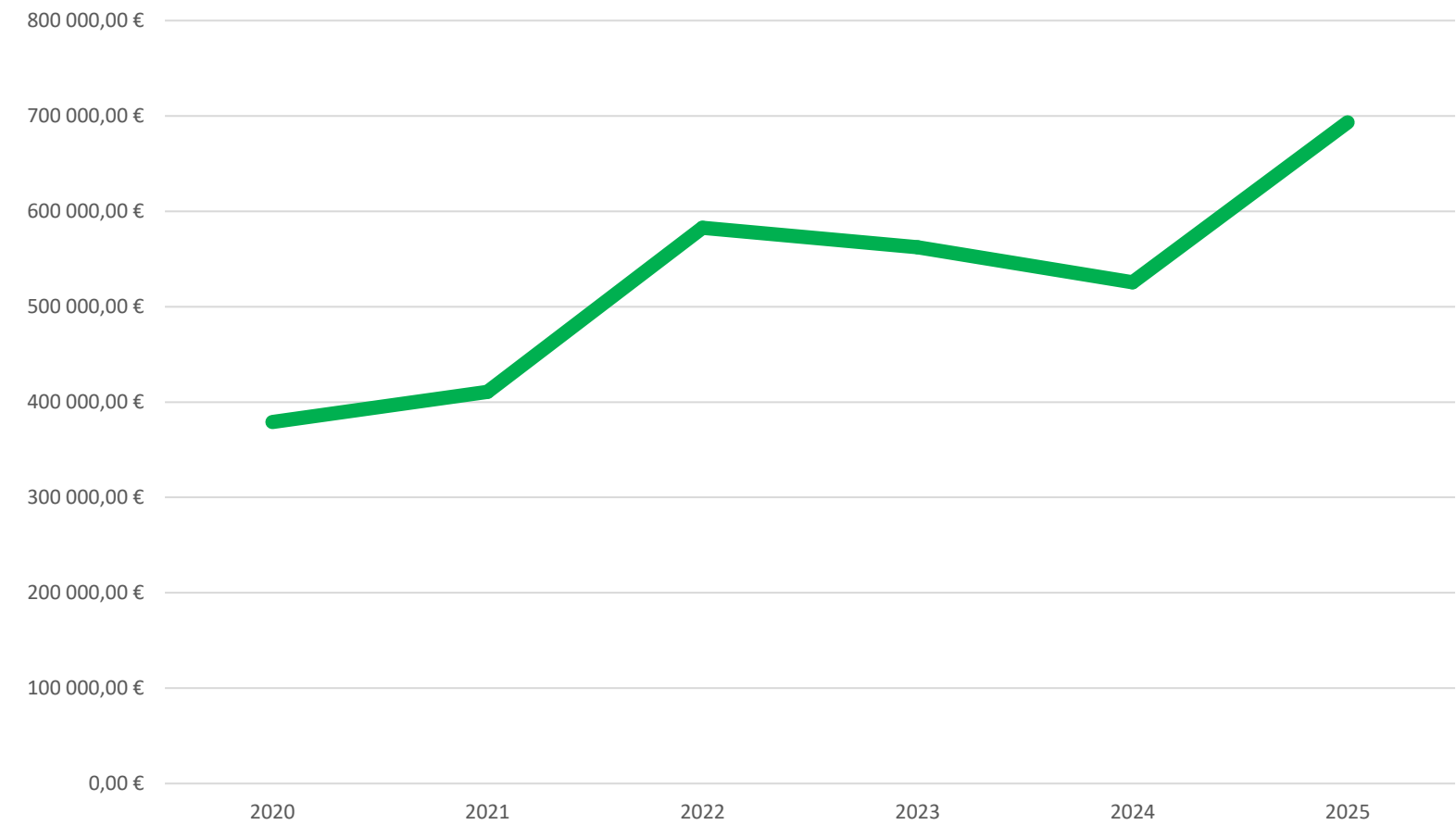
Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 091-219100161-20260330-DCM2026_02_13-DE



CAF Brute



CAF Nette





Les Ratios (CA 2025)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

1 186,23 €

*commune de même strate = 1 278 €/hbts**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

998,66 €

*commune de même strate = 1 057 €/hbts**

DOTATIONS DE L'ÉTAT PAR HABITANT

166,28 €

*commune de même strate = 160 €/hbts**

PRODUIT FISCAL PAR HABITANT

575,65 €

*commune de même strate = 601 €/hbts**

TAUX D'ENDETTEMENT

23,59 %

commune de même strate = 58,9 %

DETTE PAR HABITANT

279,94 €

*commune de même strate = 753 €/hbts**

** chiffres de 2024 issus du rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale*





Les indicateurs financiers



Epargne Brute

839 179 € en 2025

CONTRE

- ✓ 627 033 € en 2024
- ✓ 622 333 € en 2023
- ✓ 679 082 € en 2022

Taux d'épargne Brute

16 % en 2025

CONTRE

- ✓ 12 % en 2024
- ✓ 13 % en 2023
- ✓ 14% en 2022

Capacité de désendettement

1,99 ans en 2025

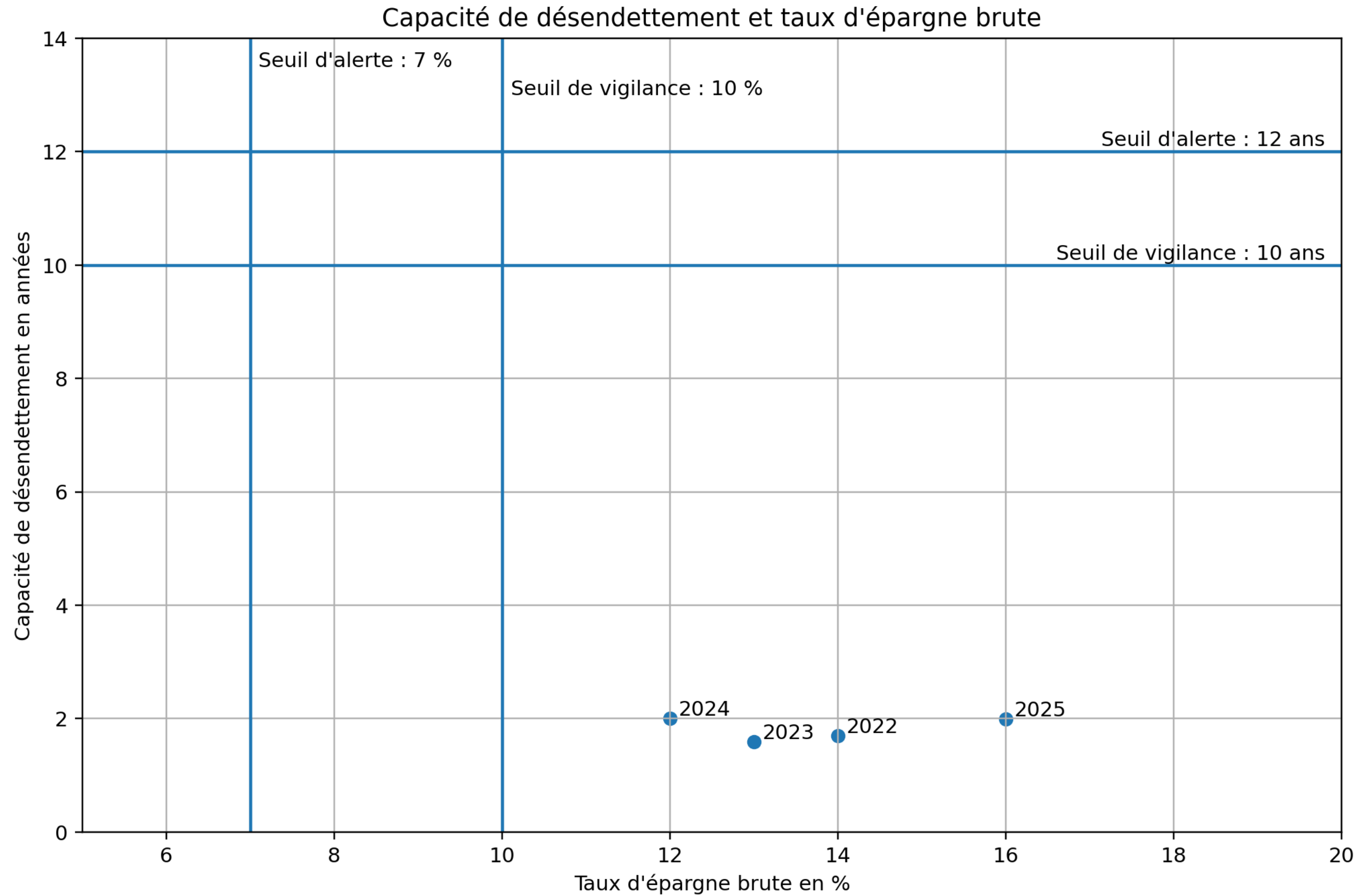
CONTRE

- ✓ 2 ans en 2024
- ✓ 1,59 ans en 2023
- ✓ 1,70 ans en 2022





Les indicateurs financiers





Les orientations budgétaires

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par le renouvellement du conseil municipal et l'ouverture d'une nouvelle mandature.

Cette première année constitue une phase structurante, consacrée à la définition et à la programmation des projets du mandat.

Dans un environnement national toujours marqué par la volonté de redressement des comptes publics et une stabilisation globale des dotations de l'État, la commune entend adopter une gestion financière responsable et prudente.

Ainsi, les orientations pour 2026 reposent sur :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment des charges à caractère général maintenues à un niveau stable grâce à une gestion rigoureuse ;
- une évolution maîtrisée des charges de personnel, intégrant les hausses réglementaires et les besoins liés à l'organisation des services ;
- une vigilance accrue face à la baisse de certaines dotations et mécanismes compensatoires, impactant les marges de manœuvre de la collectivité





Les orientations budgétaires

Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des administrés, la municipalité fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux et de s'appuyer uniquement sur la revalorisation nationale des bases fiscales (0,8 % en 2026) pour faire évoluer les recettes .

La commune s'attache à maintenir un niveau d'épargne satisfaisant, condition indispensable pour financer les investissements sans recourir excessivement à l'emprunt et préserver l'équilibre financier à moyen et long terme.

Le niveau d'épargne attendu, conjugué à un résultat excédentaire, permettra d'autofinancer une part importante des investissements programmés.

les orientations budgétaires s'inscrivent dans une logique de :

- planification à l'échelle du mandat ;
- hiérarchisation des priorités d'investissement ;
- recherche systématique de cofinancements (État, Région, CAF, etc.).

L'objectif est de garantir une trajectoire financière soutenable, compatible avec les ambitions du projet municipal.





Le programme d'investissement





Le programme d'investissement

- Groupe scolaire : 80 200 €, dont 20 000 € d'études pour la création de cours oasis
- Structures sportives : 55 000 € consacrés au stade et au tennis
- Voirie : 374 600 € avec, notamment, la réalisation de voie douce aux hameaux de Ouestreville et Villeneuve
- Eclairage public : 123 500 € avec le déploiement de l'éclairage public solaire en LED chemin Jousset
- Mobilier urbain: 39 200 €
- Travaux sur bâtiments divers : 54 298 € avec la rénovation de l'Autel de l'église de Dommerville
- Outillages divers et véhicules pour les services techniques : 146 100 €, dont 90 900 € pour l'acquisition d'une nouvelle nacelle
- Equipements pour la police municipale : 16 100 € (armement, caméra piéton, radar ...)





BUDGET ZIA 2026





Résultat d'exercice 2025



INVESTISSEMENT	
Dépenses	132 531,07 €
Recettes	99 355,05 €
Résultat d'exercice	-33 176,02 €
Résultat de clôture N-1	112 628,41€
Résultat d'exercice	79 452,39 €
RAR dépenses	-2 645,50 €
RAR recettes	0,00 €
Résultat de clôture	76 806,89 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	244 716,01 €
Recettes	257 310,13 €
Résultat d'exercice	12 594,12 €
Excédent reporté	83 745,48 €
Total	96 339,60 €
Besoin en affectation	0,00 €
Résultat net	96 339,60 €



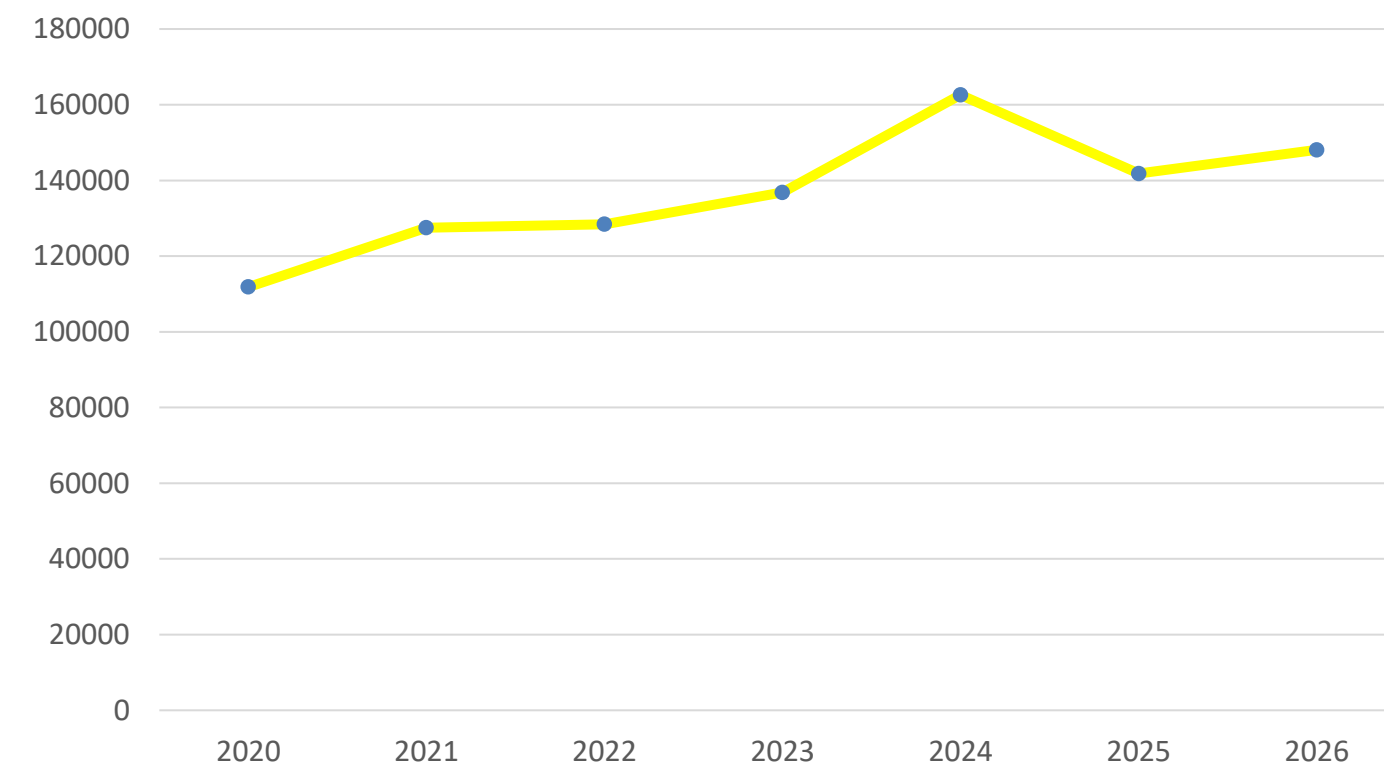


Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses concernent principalement les frais de fonctionnement de la maison de santé. Elles sont en augmentation de 16,52 % en 2026 de BP à BP. Cette augmentation est liée à l'ouverture de nouveaux crédits pour permettre de réaliser des études pour le projet commercial actuellement en cours de discussion.

Revenus des immeubles



Les recettes tiennent compte des loyers des antennes téléphoniques et des loyers des professionnels de santé. Elles sont prévues en hausse avec une année complète de loyers issus des locaux du 2^{ème} étage.

Cette année, la subvention du budget principal s'élève à 40 000 € contre 54 000 € en 2025. Cette dotation permet d'équilibrer le budget et de financer l'emprunt.





La section d'investissement est essentiellement composée du remboursement de l'emprunt et des opérations d'ordre.

Afin d'assurer d'équilibre, des dépenses sont inscrites pour d'éventuels travaux de la maison de santé.

L'Emprunt

Emprunt	Encours au 31/12/2025	Encours 31/12/2025	Annuité – Intérêts	Annuité - Capital
Maison de santé	560 000,00 €	520 000,00 €	5 123,00 €	40 000,00 €





BUDGET CAISSE DES ECOLES 2026



Résultat d'exercice 2025



INVESTISSEMENT	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'exercice	-
Report	361,53 €
Résultat de clôture	361,53 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	39 113,37 €
Recettes	36 000,00 €
Résultat d'exercice	- 3113,37 €
Excédent reporté	5 877,08 €
Total	2 763,71 €



Intégration du budget de la caisse des écoles au budget principal

Dans un souci de simplification financière et d'amélioration de l'efficacité de l'action publique, il est proposé d'engager la dissolution de la Caisse des Ecoles et d'intégrer son budget au budget principal de la commune.

La Caisse des écoles connaît des difficultés structurelles de gouvernance, notamment liées à l'absence régulière de quorum lors des réunions.

Au-delà des difficultés de quorum, il convient de souligner que le fonctionnement de la Caisse des écoles est aujourd'hui extrêmement réduit. En pratique, l'instance ne se réunit qu'une seule fois par an, à l'occasion du vote de son budget.

Dans ces conditions, le maintien d'une structure juridique et budgétaire distincte apparaît peu pertinent, dès lors qu'elle ne constitue plus un véritable espace de gouvernance ou de décision.

L'intégration au budget principal permettra une meilleure lisibilité des dépenses en faveur des écoles et un pilotage budgétaire plus simple et plus transparent.





La suppression d'un budget annexe distinct permettra d'alléger les procédures administratives et de réduire les contraintes de gestion (votes, comptes séparés, etc.).



Cette évolution est strictement organisationnelle. Les crédits actuellement consacrés aux écoles seront maintenus et intégrés au budget principal, sous forme d'enveloppes clairement identifiées.

L'objectif est de garantir la continuité et la qualité des actions éducatives, tout en améliorant leur pilotage.

La dissolution de la Caisse des écoles et l'intégration de son budget au budget principal constituent une mesure de simplification, de cohérence et d'efficacité, sans remise en cause du soutien apporté aux établissements scolaires.

La dotation est calculée en fonction du nombre d'élèves comptabilisé au 1^{er} janvier dont les effectifs sont les suivants :

- 👉 331 en élémentaire (*5 élèves de moins qu'en 2025*)
- 👉 158 en maternelle (*15 élèves de moins qu'en 2025*)

Soit une dotation de 38 600 € répartie sur différents articles du budget principal de la commune. Elle baisse de 1 300 € puisqu'elle suit les effectifs.





BUDGET CCAS 2026





Résultat d'exercice 2025



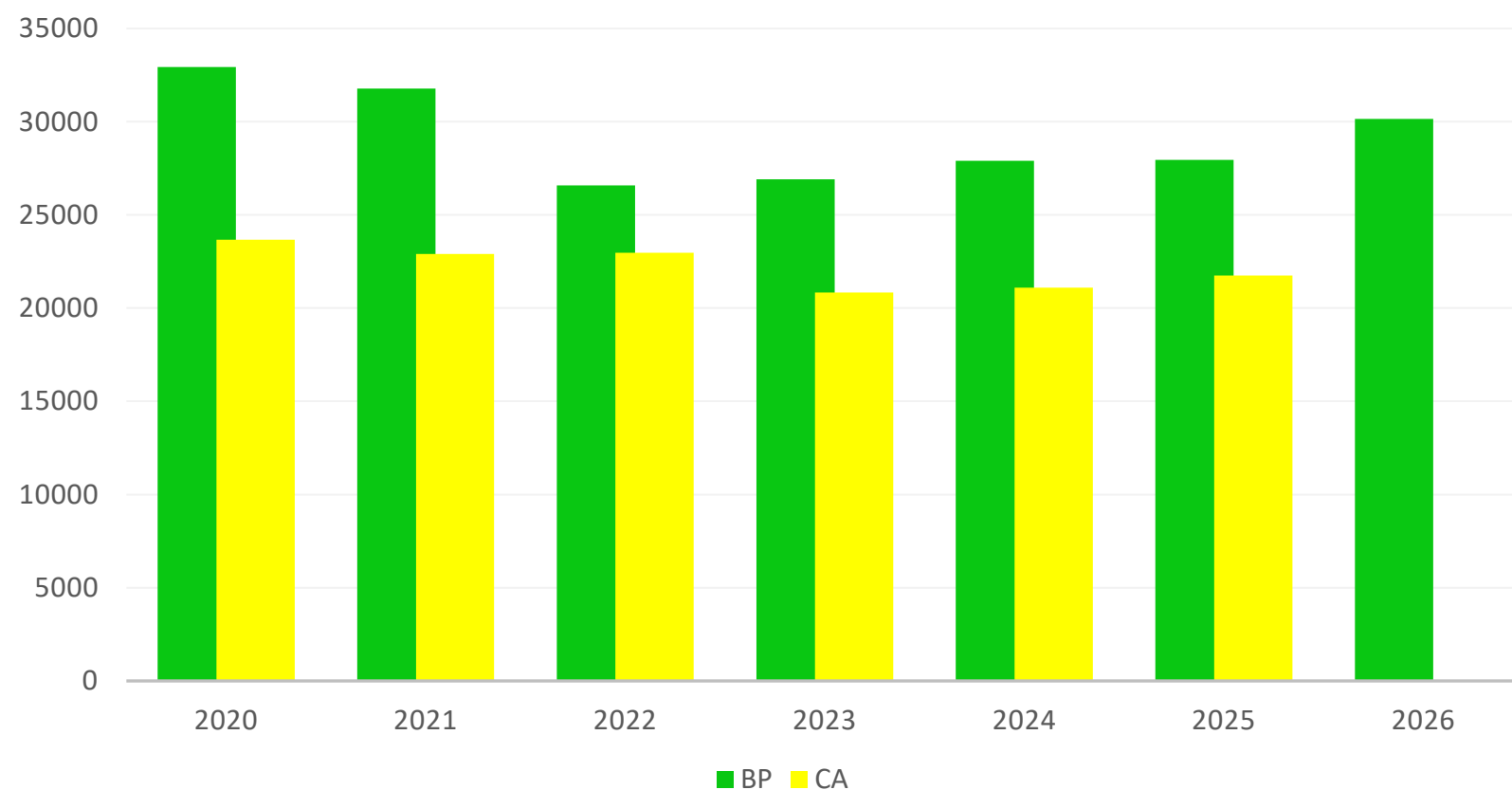
INVESTISSEMENT	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'exercice	-
Report	5 062,00 €
Résultat de clôture	5 062,00 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	21 741,78 €
Recettes	21 201,00 €
Résultat d'exercice	- 540,78 €
Excédent reporté	6 828,72 €
Total	6 287,94 €

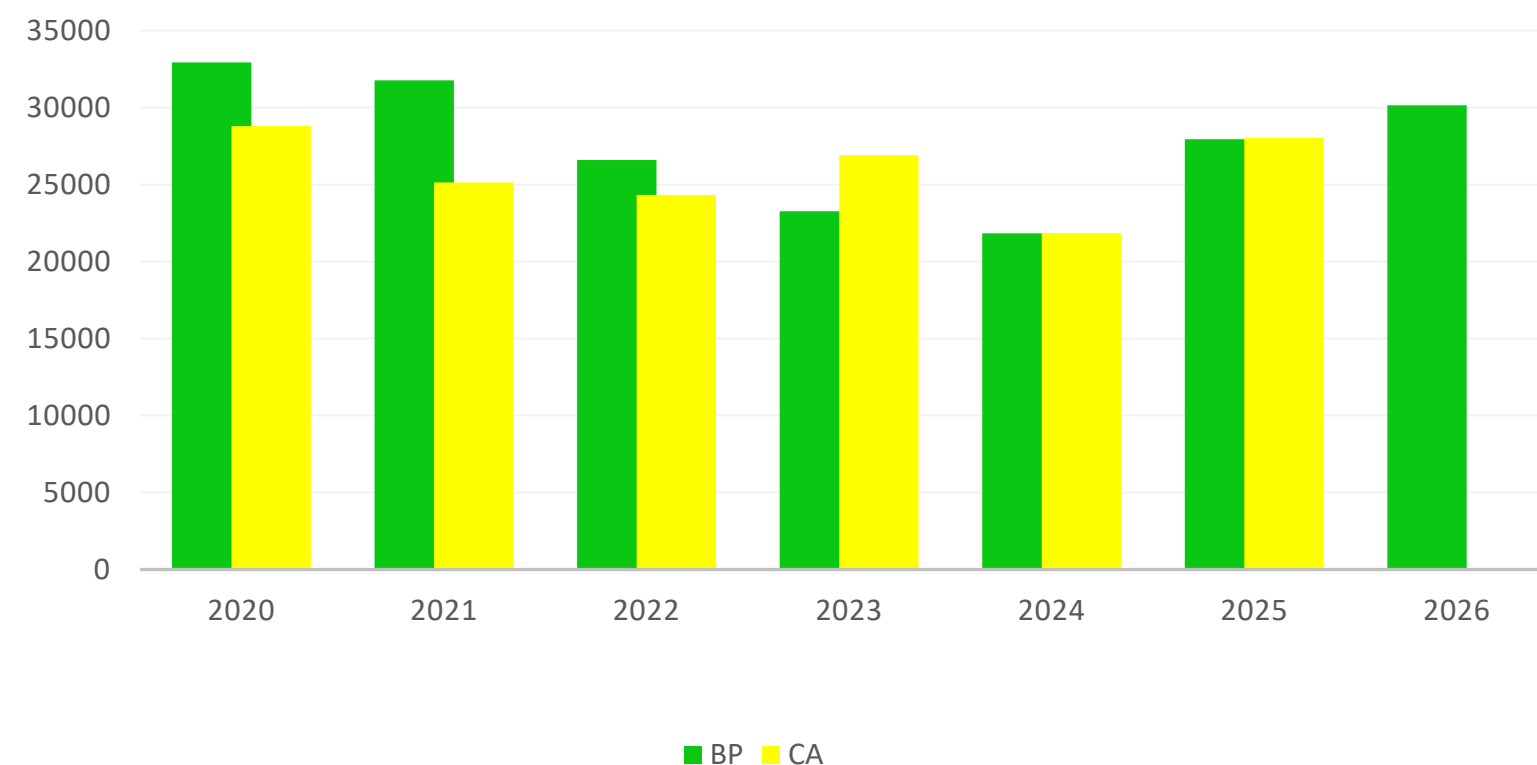




Dépenses



Recettes



Pour l'année 2026, les dépenses sont en hausse de BP à BP en raison de la mise en œuvre de la dématérialisation des actes rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2026 et de la nécessité d'effectuer les paramétrages qui sont facturés ainsi que le recours à un abonnement pour la plateforme de transmission.

Ce budget est consacré aux aides formulées par les travailleurs sociaux ou sollicitées par les familles qui se présentent au CCAS de la Commune, aux aides alimentaires accordées en cas d'urgence pour certains foyers en réelle difficulté, et à l'organisation des fêtes de fin d'année des aînés (repas et chocolats).

Cette année, le budget communal participe au CCAS pour environ 24 000 €

C'est 2 779 € de plus que l'année précédente. Ce delta se justifie par l'excédent repris à la section de fonctionnement moins important et l'augmentation des dépenses de maintenance informatique évoquées ci-contre.

